COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles — Tickets horaires et forfaits

Voirie · Voirie · Voirie Parcs

payby phone · flowbird. · INDIGO neo

Téléchargez dans l'App Store · DISPONIBLE SUR Google Play

Horodateurs tickets dématérialisés — Tickets horaires et forfaits

CB · CB sans contact · Pièces

En ligne — Information, inscription, forfaits

Voirie - **seineouest.tepark.fr**

Parcs - **fr.parkindigo.com**

En boutique — Information, inscription, forfaits

Parking Marché - Niveau 0
23 rue Antoine Fratacci
92170 VANVES
boutique-vanves@group-indigo.com
01 46 38 49 96

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
13h30 17h00	9h00 17h00	fermé	9h00 17h00	fermé	9h00 12h30	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORFAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voirie - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
seineouest.tepark.fr

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :
- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires après réception de l'avis de paiement (soit 9 jours par rapport à la date d'envoi figurant sur l'avis de paiement reçu à domicile).

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne **paiement.usager.tefps.fr**	
J+30	Pas de contestation possible	

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :
*- **seineouest.fr/stat** pour les modalités de stationnement*
*- **seineouest.fr/fps** pour le FPS*

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

édition mars 2024

VANVES

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit

© Communication GPSO 2022

STATIONNEZ MALIN !

- Pas besoin de chercher une place : pensez aux parcs de stationnement, **c'est au même prix !**
- Faites votre marché en toute sérénité... Le samedi matin (9h-14h), **1 heure gratuite dans les parcs Marché et Cabourg**.
- Une course rapide ? Un déjeuner ? Pour les Résidents, les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites en zone rouge une fois par jour.

PICS DE POLLUTION

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient **gratuit en zone Orange pour les Résidents**. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.



Grands Salons :
- Salon International de l'Agriculture
- Foire de Paris
- Paris Games Week
- Salon Nautic
- Mondial Paris Motor Show
- Festival Livre Paris
- Salon des Vins des Vignerons Indépendants

VANVES

STATIONNEMENT PAYANT

ZONE ROUGE (P)	ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS (P) CABOURG MARCHÉ
Durée maximale 2h Forfaits non valides	**Durée maximale 5h Forfaits valides**	
Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche, jours fériés, 1er-15 août	Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche*, jrs fériés*, 1er-31 août	Du lundi au dimanche Ouverture 24h/24

TARIFS HORAIRES

	ZONE ROUGE (P)	ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS (P)
EN BREF	0h-2h.....**1,60 €/heure** **30 MIN. GRATUITES pour les Résidents** (une fois par jour)	0h-5h.....**1,60 €/heure**	0h-4h.....**0,40 €/15min** 4h-7h.....**variable** 7h-10h....**1,00 €/heure** 10h-24h.....**gratuit**
1h	1,60 €	1,60 €	1,60 €
2h	3,20 €	3,20 €	3,20 €
3h	*2h15 : 15 €*	4,80 €	4,80 €
4h	*2h30 : 35 €*	6,40 €	6,40 €
5h		8,00 €	8,00 €
6h		*5h15 : 15 €*	10,00 €
7h		*5h30 : 35 €*	12,00 €
8h	Non recommandé		13,00 €
9h		Non recommandé	14,00 €
10h			15,00 €
24h			15,00 €

FORFAITS

Forfaits accessibles sous conditions.
Informations : seineouest.fr/stat

		ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS (P)
RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ	Jour	1,50 €	-
	Semaine	7,50 €	30 €
	Mois	25 €	75 €
	Année	220 €	750 €
	Rés. Basse Emission	*-50%*	*-33%*
	Rés. Petit Rouleur	-	*-33%*
	Prof. de Santé Mobile	*gratuité toutes zones*	-
AUTRE PROFESSIONNEL	Jour	1,50 €	-
	Semaine	7,50 €	40 €
	Mois	25 €	100 €
	Année	220 €	1000 €
	Journée (8h-20h)	-	*-25%*
	Moto	-	*-50%*